

Branche Eau

قطاع الماء

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
N° 217759 DRH/DE/2015

31 AOUT 2015

**DECISION PORTANT OUVERTURE DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT  
DES AGENTS D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION**

- Vu le Dahir n° 1-11-160 en date du 1<sup>er</sup> kaada 1432 (29 septembre 2011) portant promulgation de la loi n°40-09 relative à l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE) ;
- Vu le statut de l'ONEP régissant provisoirement le personnel de l'ONEE-Branche Eau ;

**LE DIRECTEUR GENERAL****D E C I D E**

**Article I :** L'ouverture d'un concours pour le recrutement De Cinq **(05) Agents** Echelle 01 ONEE- Branche Eau, destinés aux **Centres :**

- **(01) Agent Assainissement à Sidi Yahia du Gharb ;**
- **(01) Agent Assainissement à Souk Larbaa ;**
- **(01) Agent Assainissement (Aide conducteur) à Souk Larbaa ;**
- **(01) Agent de Distribution à Chouafaa ;**
- **(01) Agent de Distribution à Kceibia/ Sfafa .**

**Article II :** Le nombre de postes mis en compétition est fixé à **Cinq (05) postes**. Seuls les candidats résidant dans **les préfectures de RABAT, SALE, SKHIRAT/TEMARA,** et **les provinces de KENITRA, SIDI SLIMANE, SIDI KACEM, KHEMISSET,** concourront pour les postes mis en compétition.

**Article III :** Les conditions de participation audit concours sont les suivantes :

- Disposer d'un des diplômes figurant ci-dessous :

Diplôme	Spécialité
<b>CQP, CFP, CSP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Plomberie</b></li> <li>- <b>Installations Thermiques et Sanitaires</b></li> </ul>

- Résider à une adresse correspondante à celle fixée dans l'article II. Seule l'adresse figurant sur la CIN fait foi.
- Etre âgé de 18 ans au minimum et de 25 ans au maximum à la date du 31/12/2014.
- Etre physiquement apte à l'exercice effectif de l'emploi postulé.

**Article IV : Consistance du dossier de candidature :**

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite mentionnant la référence de la présente décision (N° **2/7759** DRH/DE/2015) ;
- Un curriculum vitae (C.V).
- Une copie légalisée du diplôme de CQP, CFP ou CSP dans la spécialité à pourvoir.
- Un certificat de scolarité (niveau 7ème année fondamentale) ;
- Une copie légalisée de la carte d'identité nationale (CIN).

**Article V:** Les dossiers de candidatures qui seront pris en considération sont ceux qui ont été envoyés à partir de la date d'émission de la présente décision et reçus à **la Direction Régionale de l'Ouest de l'ONEE-Branche Eau à Kenitra sise à l'adresse suivante : Lotissement AL QODS, BIR RAMI KENITRA-Maroc** avant Le.....**23.SEP.2015**.....(Dernier jour de dépôt). La date du bureau d'ordre de l'ONEE Branche Eau fait foi.

**Article VI :** Les candidats répondant aux critères requis pour participer à ce concours seront convoqués pour passer les épreuves écrites suivantes :

- Une épreuve de spécialité.
- Une épreuve d'arabe.
- Une épreuve de français.

**Article VII :** Modalités de déroulement du concours

Epreuves	Nature des épreuves	Note	Coefficient	Note éliminatoire
Ecrit	Langue arabe	Sur 20	1	< 05/20
	Langue française	Sur 20	1	< 05/20
	Spécialité	Sur 20	4	< 10/20

**Article VIII : Publication des résultats :** La liste des candidats admis définitivement ainsi que ceux retenus sur la liste d'attente seront publiés sur les sites web : [www.onep.ma/recrutement.htm](http://www.onep.ma/recrutement.htm) et [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma)

**Article IX :** Tout candidat admis est tenu d'accepter l'affectation qui lui sera attribuée faute de quoi, il perd le bénéfice de son admission au concours.

Le Directeur Général

Ali FASSI EIHR